Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Conférence de presse 4 septembre 2017, 10h



























Sommaire





















Trier? C'est pas sorcier!

Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand #01

#02

#03

#04

#05

#06

#07

Contexte légal

Historique & calendrier

Processus & état des lieux

Le sac taxé & communication

Impact pour 1 ménage et 1 PME

Qui fait quoi

Conclusion































Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand

#01 Contexte légal

#01 Contexte légal

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Se conformer à la loi... et en profiter pour inciter au tri

- Le principe d'une taxe causale est fixé dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE).
- Le système actuel de taxe de base n'est plus en accord avec la législation en vigueur et notamment avec le principe du pollueur payeur.
- Les recours de citoyens valaisans contre la perception de la taxe forfaitaire (2013) sont acceptés par la justice.
- Il s'agit de saisir cette occasion pour renforcer encore l'incitation au tri des déchets valorisables, ce qui augmentera leur part.































Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand

#02 Historique calendrier

#02 Historique & calendrier

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

2011-2016 / Groupe de travail et accompagnement des communes

- 2011 : décision du Grand Conseil : la gestion des déchets et son financement incombent aux communes (et non pas au Canton).
- 2014 : début du suivi du dossier par l'Antenne, sur mandat du comité de l'Association Région Valais romand qui regroupe les 63 communes.
- 2014 : constitution du Groupe de travail avec les présidents des conseils d'administration de l'UTO et de la SATOM.
- 2016 : le Groupe fait le choix de la taxe au sac, qui offre des coûts et un temps de mise en œuvre rationnels. Hypothèse de travail : 1,90 fr. le sac de 35 L.
- 2016: l'UTO et la SATOM, qui gèrent à elles deux le traitement des déchets de l'ensemble du Valais romand, sont associées au projet par leur directeur respectif, avec des modèles économiques différents mais une vision identique.



#02 Historique & calendrier

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

2016-2018 / Coordonner, informer, communiquer et mettre en œuvre

- 2016 : le Canton propose aux communes un modèle de nouveau règlement communal sur les déchets et l'Antenne les accompagne dans leurs démarches.
- 2017 : nouveau groupe de travail suite aux élections communales (président : Stéphane Coppey / membres : Pierre Berthod, Emmanuelle Samson, Edi Blatter, Bertrand Yerly).
- 2017 : prix du sac ordinaire de 35 L à 1,90 fr. confirmé.
- 2017 : conception et production du nouveau sac taxé campagne de communication.
- 2018: introduction au 1^{er} janvier de la taxe au sac dans le Valais romand.































Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand

#03 Processus & Etat des lieux























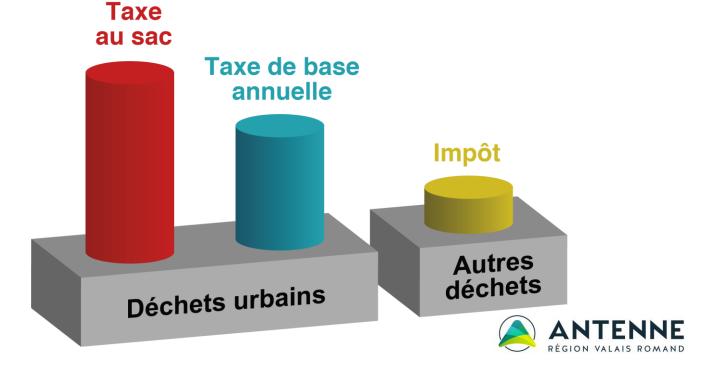


Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Processus – dans les communes

- 2016-2017 : Révision du règlement sur les déchets
 - > intégration de la taxe au sac (financement du traitement et de l'élimination des déchets urbains)
 - > adaptation de la taxe annuelle de base (selon m³ SIA, nbre habitants, etc. / financement des frais d'infrastructure)
 - > choix éventuel de mesures d'accompagnement

























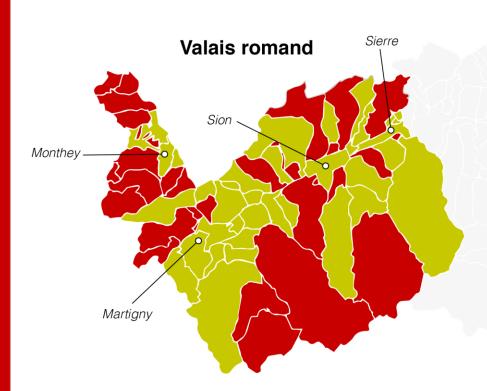


Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Etat des lieux - Valais romand

 Août 2017 : 35 des 63 communes concernées ont fait valider leur nouveau règlement à leur législatif (lequel est ensuite soumis à validation par les services cantonaux puis homologué par le Conseil d'Etat).





























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Etat des lieux – Valais romand

• Fin 2017 : validation des derniers règlements communaux (conseils généraux et ass. primaires).

• 2017-2018 : les communes ajustent leurs infrastructures de tri, de collecte, leur communication, etc. L'Antenne leur a fourni un guide des bonnes pratiques (pour les exécutifs) ainsi qu'un dépliant-type à personnaliser (pour informer leur population).



























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Demain – dans les communes

- Chaque commune prend les mesures qu'elle souhaite pour mettre en place/renforcer/développer :
 - > l'infrastructure de collecte des déchets incinérables et valorisables (moloks, écopoints, déchetterie, etc.),
 - > le ramassage et le transport de ces déchets,
 - > le ramassage et l'élimination des déchets non valorisables,
 - > l'information et l'administration,
 - > le contrôle et la verbalisation.

































Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Recto





























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Verso





























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Réflexions

La conception du visuel du sac taxé a répondu à un certain nombre de contraintes et réflexions :

- Marquer une différence importante avec les sacs non taxés disponibles sur le marché (noirs, gris, etc.).
- Eviter de le confondre avec celui de nos voisins, (Vaud, Haut-Valais).
- Lui donner une «identité valaisanne».
- Lui assurer une bonne visibilité dans l'espace public (ramassage), même en station (enneigement).
- Informer et sensibiliser le consommateur au tri des déchets.



























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Choix

Différenciation - Visibilité - Identité valaisanne

Un sac blanc et un habillage graphique rouge vif

Un message de campagne

 «Trier? C'est pas sorcier!», un message qui guide toute la campagne de communication portée par l'Antenne Région Valais romand

Information – sensibilisation au tri

 12 pictogrammes qui symbolisent «ce qui ne va pas dans le sac» et qu'on peut facilement trier



























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Pictogrammes

SENSIBILISATION AU TRI

«Ce qui ne va pas dans le sac»



Carton / Papier



Verre



PET



Fer-blanc



Aluminium / Canettes



Huiles



Déchets verts



Textiles



Médicaments Produits toxiques



Piles



Ampoules Sources lumineuses



Appareils électriques



























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Bague

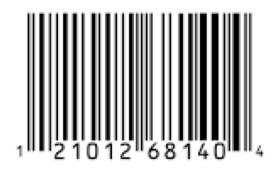
Trier? C'est pas sorcier!

Sac officiel taxé pour déchets ménagers incinérables RÉGION VALAIS ROMAND

www.trier-pas-sorcier.ch

35L

ROULEAU DE 10 PIÈCES









incluse)





















Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Comparatif du prix du sac et taxes de base en Suisse romande (TVA

	Aigle Région	Ville de Fribourg	Ville de Neuchâtel	Ville de Delémont	Valais romand
Sac 17 L	CHF 1.00	CHF 1.05	CHF 1.00	CHF 1.10	CHF 0.95
Sac 35 L	CHF 1.95	CHF 1.90	CHF 2.00	CHF 2.15	CHF 1.90
Sac 60 L	CHF 3.80	CHF 3.10	CHF 3.40	CHF 3.85	CHF 3.40
Sac 110 L	CHF 6.00	CHF 5.60	CHF 6.30	CHF 7.30	CHF 6.20
Taxe de base	CHF 100.00 par logement	CHF 97.20 par contribuable	CHF 124.20 par logement	Selon l'âge ou par le nbre personnes par ménage, etc. (CHF 146.90 par couple)	Selon le nbre de personnes par ménage ou par m³ SIA ou par pièces, etc. (en moyenne entre CHF 55.00 et 150.00)



























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Dates-clés 2017-2018

Automne 2017

- > Production de plus de 6 millions de sacs.
- > Le fabricant assure la production et la distribution dans les commerces début décembre.

1^{er} janvier 2018

> Entrée en vigueur de la taxe au sac. Les anciens sacs noirs ne peuvent plus être utilisés pour jeter les déchets urbains (ordures ménagères).



#04 Communication

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Information au grand public

- Septembre 2017 :
 - > L'Antenne lance <u>www.trier-pas-sorcier.ch</u>



1 sac, 1 couleur, 1 prix

Dès le 1^{er} janvier 2018, toutes les communes du Valais romand adopteront le principe de la taxe au sac.

En 2013, face à la nécessité de se mettre en conformité avec la loi (lien sur la page «Bases légales»), plusieurs présidents de communes se sont rassemblés au sein d'un groupe de travail afin d'échanger sur ce changement de philosophie. L'Association Région Valais romand qui regroupe les 63 communes du Bas-Valais et du Valais central, a été mandatée pour piloter cette démarche, son bras opérationnel l'Antenne Région Valais romand accompagne les travaux de l'association.

Un système simple et peu coûteux

Après avoir examiné les différents systèmes possibles (taxe au poids ou au sac), le groupe s'est accordé sur la nécessité de trouver un système uniforme, offrant des coûts et un temps de mise en œuvre rationnels. Dans ce contexte, son choix s'est porté sur la taxe au sac, la taxe au poids ayant été jugée onéreuse à mettre en place, coûteuse à l'entretien (système mécanique, électronique, exposition à la déprédation, etc.) et grevée du désavantage de réduire la capacité des conteneurs en raison de son système de pesage.

Eviter le tourisme des déchets

La taxe au sac, en revanche, est d'une mise en œuvre simple et rapide. Elle peut s'appliquer uniformément à toutes les communes, malgré des systèmes de collecte différents. Elle ne nécessite aucun dispositif électronique ni investissement communal conséquent, et minimise le «tourisme des déchets». Elle permet en outre une approche «sociale»: une commune peut, par exemple, offirir des sacs lors d'une naissance.

ACTUALITÉS

14.10.2016

Le bocal, nouvel accessoire du client

Après le magasin «Chez Mamie» à Sion, deux nouveaux magasins vendant des denrées en vrac viennent d'ouvrir en Suisse romande.

> Lire la suite > Actualités

LE SAVIEZ-VOUS?

CAR ou TAR?

CAR signifie contribution



#04 Communication

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Accompagnement des communes

Eté 2017

- > Mise à disposition des communes, par l'Antenne, d'un guide des bonnes pratiques (pour les exécutifs)
- > Mise à disposition des communes d'un dépliant-type personnalisable (pour **information en tous ménages** sur les écopoints, la déchetterie, le ramassage, etc. / emplacements, horaires, modalités, etc.)

Automne 2017

> Information aux habitants des communes (tous ménages, déchetteries, site web trier-pas-sorcier.ch, etc.)































Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand

#05 Impact pour 1 ménage 1 PME

#05 Cas

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Cas 1 (simulation Ville de Sion)

- > Ménage de 4 personnes
- > Logement de 5,5 pièces
- > Sur la base de 2 sacs de 35 litres par semaine en moyenne

AVANT INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC

Achat des sacs Fr. 13.-

Taxe de quantité / ménage Fr. 321.-

Taxe annuelle de base Fr. 124.-

Total Fr. 458.-

APRES INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC

Achat des sacs Fr. 198.-

Taxe de quantité / ménage Fr. 0.-

Taxe annuelle de base Fr. 198.-

Total Fr. 396.-



#05 Cas

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Cas 2 (simulation Ville de Sion)

- > Entreprise de construction, 40 employés
- > Production de 4,5 tonnes de déchets par an

AVANT INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC

Taxe de quantité / poids Fr. 1'701.-

Taxe annuelle de base Fr. 416.-

Total Fr. 2'117.-

APRES INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC

Taxe de quantité / poids Fr. 1'701.-

Taxe annuelle de base Fr. 665.-

Total Fr. 2'366.-































Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Antenne-communes-Canton-Surveillance des prix (Monsieur Prix)

L'Antenne Région Valais romand

- > participe aux réflexions du Groupe de travail,
- > coordonne l'introduction de la taxe au sac,
- > accompagne les communes dans sa mise en œuvre sur le terrain,
- > gère et anime le site www.trier-pas-sorcier.ch,
- > encaisse et redistribue le produit de la taxe.























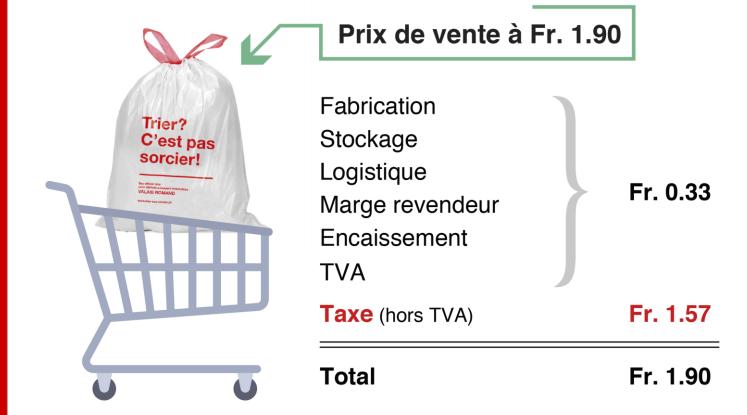




Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Taxe: env. Fr. 1,57 par sac / calcul

























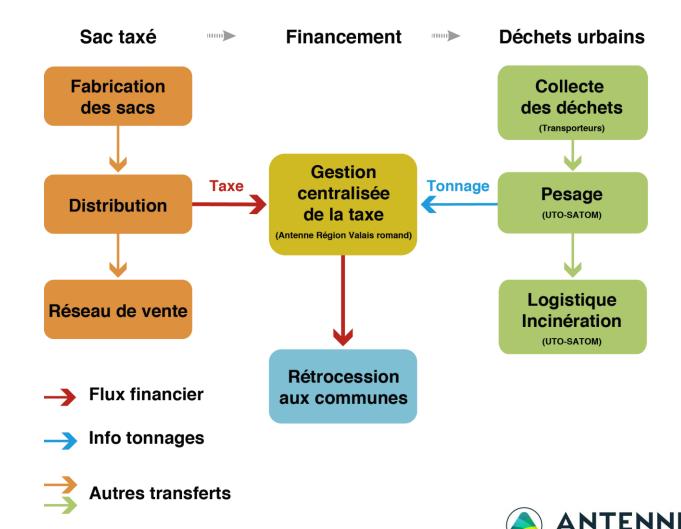




Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Système d'encaissementrétrocession de la taxe au sac



























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Antenne-communes-Canton-Surveillance des prix (Monsieur Prix)

Les communes

- > adaptent leur règlement sur les déchets,
- > choisissent de développer-renforcer-modifier leurs infrastructures de tri et collecte,
- > informent leurs habitants des changements,
- > assurent le contrôle du tri des déchets,
- > sont responsables de l'équilibre financier de leur gestion de déchets selon le système des 3 piliers (taxe au sac, taxe annuelle de base, impôt).

Le Canton

- > valide les nouveaux règlements communaux,
- > prépare le dossier d'homologation pour le Conseil d'Etat,
- > traite les éventuels recours de citoyens.

Monsieur Prix

- > veille à la justesse et à la transparence des prix dans ce marché monopolistique
- > est régulièrement informé de l'évolution de la démarche































Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand

#07 Conclusion

























Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais romand

Conclusion

- Changement de système / La taxe au sac n'est pas une taxe supplémentaire, elle remplace la taxe variable actuelle.
- Incitation / Plus le citoyen trie, moins ses coûts sont élevés.
- Rôle des communes / Les communes aident leurs citoyens en mettant en place un système de tri.
- Accompagnement / Les citoyens et les entrepreneurs seront accompagnés par le biais d'une communication régulière.
- **Demain /** Dès le 1^{er} janvier 2018, trier ne sera donc... pas sorcier !































Information pour l'introduction de la taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand

Merci pour votre attention.